**SIGNALEMENTS DES DIFFICULTES DE CIRCULATION**

**REGLES DE SECURITE**

* **Police Municipale de Peynier**
* **Amical Vélo Club Aixois**
* **Réserve communale de sécurité civile de Peynier**
* **Fédération Française de Cyclisme**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Kilomètres****Parcourus** | **Identification****Des voies** | **Lieux** | **Commentaires** |
| 0.6 | D57/AD56/C | Les Michels : chemin de Boudian | 600 m après le départ, virage à droite serré suivi d’une côte de 300m.  |
| 0.9 | D56/C | Boudian | Descente de 300m rapide et virage à Gauche en angle droit. |
| 1,4 | D56/C | En direction de la D6 | 1 virage dangereux sans visibilité protégé par 2 signaleurs. |
| 3,1 | D56/CD6 | Accès à la D6 | Giratoire pris à droite, présence d’un terreplein séparant la voie sur 1km. Ne pas empiéter ou emprunter la voie de gauche. |
| 4,6 | D6D56/B | Direction Peynier | Virage à droite, coureurs déportés vers la gauche, présence d’un signaleur 100m après le virage. |
| 6 | D56/BD57/A | Entrée de Peynier vers les Michels | Virage à droite serré avec ilot directionnel, se conformer au code de la route en empruntant la partie droite. |
| 6,6 | D57/A | 2 virages après le chemin du stade | Route étroite, peu de visibilité, 2 signaleurs sécurisent ce passage. |
| 8,8 | D57/AD56/C | Pont  | Pont étroit puis virage à gauche. Contourner le terreplein par la droite, présence d’un PM et d’un signaleur.  |
| 9 | D56/C | Proximité de l’arrivée | Virage serré à droite suivi d’un ralentisseur 100m avant l’arrivée. |

**Règles de sécurité appliquées sur la course cycliste de Peynier le 21 mai 2017**

1. **Le code de la route** sera respecté, les coureurs rouleront sur la partie droite de la chaussée, les ronds-points seront pris par la droite.
2. **Sur la D6, des motos de sécurité au nombre de 4,**  forceront les coureurs à rester sur la partie droite de la chaussée. Tout coureur qui ne respectera pas cette injonction sera mis hors course immédiatement. De plus des motos protègeront les différents groupes qui se formeront au fil de l’épreuve.
3. **La circulation ne sera pas arrêtée** mais les 21 signaleurs indiqueront aux automobilistes le déroulement d’une course cycliste et les renseigneront éventuellement sur les mesures de prudence à adopter. Ils seront en possession de l’arrêté préfectoral.
4. La commune de Peynier met à disposition **3 policiers municipaux**, placés à des points stratégiques du circuit notamment sur la D6 aux 2 giratoires.
5. Chaque **signaleur chargé de la sécurité** aura connaissance de sa mission, l’assurera en portant une tenue reconnaissable et visible de loin (gilet jaune, tenue orange et uniforme pour la PM). Réunion sécurité 2h avant le départ.
6. **Les coureurs et leurs directeurs sportifs** auront reconnu le circuit et les points particuliers de sécurité seront portés à leur connaissance. Une réunion des directeurs sportifs sera organisée 1h avant le départ. Ils recevront alors un livre de route récapitulant toutes les informations liées à la sécurité de leurs coureurs.
7. **Un véhicule ouvrira la course 200m** devant les coureurs suivi d’une voiture d’assistance course ou d’une moto 100m devant les coureurs.
8. **Des panneaux mobiles** signaleront la course cycliste aux usagers de la route, ils seront enlevés immédiatement après l’épreuve. Il n’y aura aucun tracé réalisé sur la chaussée.
9. La semaine précédant l’épreuve, **les riverains seront informés** verbalement ou par courrier mis dans leur boite aux lettres et par voie d’affichage municipal.
10. Une voiture avec un **médecin** suivra l’épreuve ainsi qu’un véhicule de la **Croix Rouge** Française. Les **Sapeurs-Pompiers de Trets** seront informés.
11. **Un véhicule « balai »** protègera le dernier coureur et annoncera la fin du passage de la course. Tout coureur doublé (retard de plus de 15’) sera mis hors course.
12. Le **« balayage »** de certaines parties de la chaussée et la mise en sécurité des virages seront effectués la veille de l’épreuve.

L’organisateur

Aix en Provence le 6 mai 2017